

INTERLOCUTEURS INTERNES (SUITE)

• LES COMITÉS LOCAUX D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CLHSCT)

Ces instances locales sont composées de membres de l'administration et de représentants du personnel. Leur rôle est d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels auxquels sont exposés les agents. Elles sont consultées pour tout changement important des conditions de travail du centre/siège.

Elles émettent des avis et des propositions lors des consultations, des enquêtes lors d'accidents de travail ou de maladies professionnelles, mais également à la suite de visites de services ou de sites ; l'administration est tenue de répondre à ces avis et propositions dans un délai de deux mois.

• REPÉRER LES SIGNAUX D'ALERTE

Les signaux d'alarme sont divers :

- fatigue, irritabilité, tristesse, perte de mémoire et de concentration, troubles du sommeil,
- douleurs musculaires dans le dos, la nuque, troubles digestifs...
- changements de comportement alimentaire, de consommation d'alcool, de tabac ...
- absentéisme répété

Que vous soyez concerné vous-même ou que vous ayez repéré des personnes en difficulté, vous avez la possibilité, en toute confidentialité et à tout moment de rencontrer un acteur de la prévention des risques psychosociaux.

RETROUVEZ LES INTERLOCUTEURS DE VOS CENTRES SUR L'INTRANET :

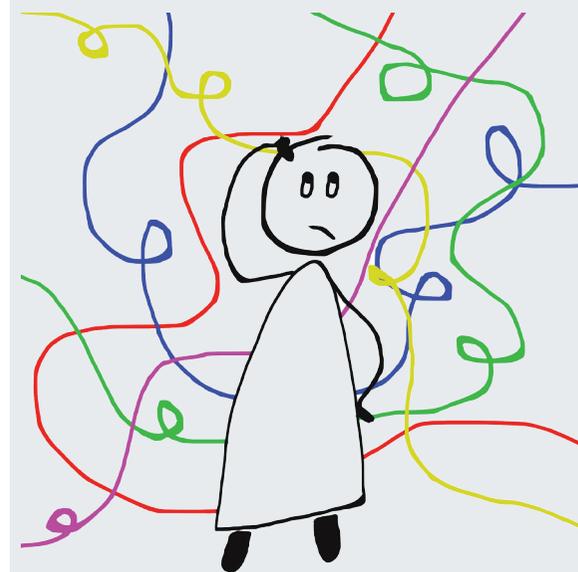
Vie pratique >
Santé, sécurité & prévention >
Acteurs de la prévention



Inria
inventeurs du monde numérique

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Quels sont vos interlocuteurs ?



CCO - PIXABAY

INRIA ET LE BIEN-ÊTRE DE SES AGENTS

Parce que la qualité de vie et le bien-être des salariés est une priorité, Inria est engagé dans une démarche globale de prévention des « risques pour la santé physique et mentale dont les causes trouvent leur origine dans le travail » (risques psychosociaux – RPS).

Cette démarche s'appuie sur une pluralité d'acteurs (ressources humaines, responsables d'équipe et de service, intervenants des domaines médico-social et prévention-sécurité, représentants du personnel) qui agissent à différents niveaux en local et au national.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques psychosociaux (RPS) sont à l'interface de l'individu et de sa situation de travail, d'où leur nom. Par RPS, on entend stress mais aussi violences : internes (harcèlement moral, harcèlement sexuel) et externes (exercées par des personnes extérieures à l'organisation à l'encontre des salariés).

Les risques psychosociaux peuvent être regroupés en quatre grandes familles de facteurs :

- les exigences du travail et son organisation : autonomie dans le travail, degré d'exigence en matière de qualité et de délais, vigilance et concentration requises, injonctions contradictoires ;
- le management et les relations de travail : nature et qualité des relations avec les collègues, les supérieurs, reconnaissance, rémunération, équité de traitement ;
- la prise en compte des valeurs et attentes des salariés : développement des compétences, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, conflits d'éthique ;
- les changements du travail : conception des changements de tous ordres, nouvelles technologies, insécurité de l'emploi, restructurations...

VOS INTERLOCUTEURS PRINCIPAUX DANS VOTRE CENTRE OU AU SIÈGE

INTERLOCUTEURS EXTERNES

• LES MÉDECINS DE PRÉVENTION

Leur rôle est de veiller à la santé des agents pour prévenir toute dégradation qui serait liée au travail ; à ce titre ils s'assurent notamment de la conformité des postes de travail.

Si besoin ils peuvent être amenés à proposer des actions d'amélioration du poste de travail. Tenus au respect du secret médical, ils peuvent néanmoins signaler certaines situations graves au responsable des ressources humaines. Ils travaillent en concertation avec les autres acteurs de la prévention.

Vous pouvez les contacter directement ou demander un rendez-vous à votre SRH.

• LES ASSISTANTS SOCIAUX

Ils vous écoutent, vous informent, vous accompagnent afin de trouver un équilibre dans votre vie professionnelle ou personnelle. Soumis au secret professionnel, ils peuvent avec votre accord alerter le médecin ou le responsable des ressources humaines sur les risques individuels ou collectifs repérés. Vous pouvez les contacter directement par téléphone ou par mail.



© TRUEFFELPIX - FOTOLIA

INTERLOCUTEURS INTERNES

• LES SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

Interlocuteurs privilégiés pour vous conseiller et répondre à toutes les questions liées à votre situation professionnelle, ces services pilotent les actions de prévention des risques psychosociaux en concertation avec les différents acteurs.

• LES RESPONSABLES D'ÉQUIPE OU DE SERVICE

Ils sont les acteurs de proximité et à ce titre, ce sont eux qui peuvent détecter une situation à risque avant qu'elle ne se dégrade. Ils sont chargés de maintenir l'équilibre de leurs équipes et peuvent faire office de médiateurs si besoin.

• LES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Ce sont les interlocuteurs de la direction de l'institut. Leur mission principale est d'assister et conseiller la direction du centre et du siège dans la mise en œuvre de la démarche de prévention déployée pour supprimer ou réduire les risques identifiés. Ils peuvent être sollicités par un agent, qu'ils orienteront selon la problématique évoquée. Ils sont membres de droit du Comité Local d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CLHSCT).

• LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Ils sont élus par les agents. Ils écoutent, conseillent les agents et relaient leurs demandes avec leur accord.